

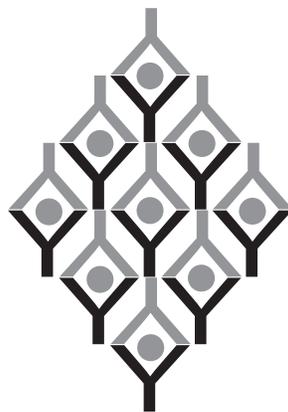
Diversité et équité en éducation
**Plan d'action pour l'équité
ethnoculturelle**

Octobre 2003

Diversité et équité en éducation

***PLAN D'ACTION POUR L'ÉQUITÉ
ETHNOCULTURELLE***

Octobre 2003



2003

Éducation et Jeunesse Manitoba

Données de catalogage avant publication (Canada)

370.117 Diversité et équité en éducation : Plan d'action pour l'équité ethnoculturelle

ISBN 0-7711-3137-2

1. Éducation interculturelle—Manitoba. 2. Éducation multiculturelle—Manitoba. I. Manitoba. Éducation et Jeunesse Manitoba.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Canada

Tous les droits réservés ©2003, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse du Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, 1181, avenue Portage, salle 509, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 Canada (téléphone : [204] 945-6916 ou 1 800 282-8069, poste 6916; télécopieur : [204] 945-1625; courriel : bef@merlin.mb.ca).

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont produites, prière d'en aviser Éducation et Jeunesse Manitoba pour qu'elles soient rectifiées.

Dans le présent document, les termes de genre masculin sont utilisés pour désigner les personnes englobant à la fois les femmes et les hommes; ces termes sont utilisés sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

INTRODUCTION

Programme d'action en éducation favorisant la réussite chez les élèves, 2002-2006 (Maternelle à secondaire 4)

Le *Programme d'action en éducation favorisant la réussite chez les élèves, 2002-2006 (Maternelle à secondaire 4)* énonce un ensemble de priorités pour le secteur de l'éducation au Manitoba. C'est sur ce document que l'on se fonde pour formuler les mesures à prendre afin d'améliorer le système éducatif de la province. La première de ces priorités est d'améliorer les résultats obtenus par tous les apprenants, et en particulier par ceux qui ont le plus de mal à réussir. Éducation et Jeunesse Manitoba reconnaît que, pour atteindre ce but, il faut améliorer la façon dont nous répondons aux besoins de nos élèves et de nos communautés hétérogènes sur le plan linguistique et culturel. C'est pourquoi nous avons lancé cette initiative intitulée *Diversité et équité en éducation : Plan d'action pour l'équité ethnoculturelle* au cours de l'été 2002, conformément à la première priorité du Programme d'action.

Éducation multiculturelle au Manitoba

Éducation et Jeunesse Manitoba s'est engagé depuis longtemps à traiter la question de la diversité et de l'équité. Au début des années 1980, le Manitoba a pris pour la première fois des dispositions pour favoriser l'intégration dans le système scolaire, en créant des programmes et des mécanismes de soutien en English as a Second Language (ESL), en améliorant l'enseignement des langues ancestrales et en mettant sur pied un certain nombre de projets dans le secteur de l'éducation multiculturelle. Le document de politique intitulé *L'éducation multiculturelle : une politique pour les années 1990*, publié en 1992, résumait la vision et l'espoir du Ministère pour ce qui est de créer un système scolaire plus représentatif. Le Manitoba a été l'une des premières provinces à avoir une telle politique, et c'est cette politique qui continue à guider nos travaux à l'heure actuelle.

Dans la période qui a suivi la publication de ce document, le Ministère a entrepris de promouvoir et de soutenir les initiatives éducatives contre le racisme dans les écoles et les salles de classe. Depuis 1996, nous avons déployé de grands efforts pour adapter nos programmes d'études et les rendre plus ouverts aux besoins de la population hétérogène de nos écoles. Le processus d'élaboration du programme d'études en sciences humaines, qui a fait appel à la participation du Cultural Advisory Committee, est un des exemples des mesures que nous avons prises récemment afin de veiller à ce que la voix de tous les habitants du Manitoba soit entendue par l'intermédiaire des programmes d'études de la province. Le Cultural Advisory Committee était composé de personnes de différentes communautés et organisations culturelles, formant un échantillon représentatif des groupes culturels et linguistiques variés du Manitoba. Le comité a pris part à la création du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens et à l'élaboration du cadre des programmes d'études en sciences humaines du Manitoba. De plus, des francophones et des Autochtones ont participé pleinement au processus d'élaboration des programmes d'études en sciences humaines depuis le début.

**Renouvellement de
notre engagement
et nouvelle
direction**

Certes, le Manitoba a fait des progrès importants dans ses efforts d'ouverture du système scolaire et d'amélioration des perspectives éducatives pour une gamme plus diverses d'apprenants, mais il reste du travail à accomplir pour garantir à tous les élèves les mêmes possibilités de succès. Par l'intermédiaire du Programme d'action, nous avons l'intention de concevoir un plan d'action complet et efficace qui permettra de créer des milieux scolaires voués à la justice, à l'égalité, à la démocratie, à l'équité des perspectives économiques pour tous, à la liberté intellectuelle, à la protection de l'environnement et aux droits humains.

RAISON D'ÊTRE DE CE DOCUMENT

Ce document a principalement pour objet de servir de base à la discussion et au dialogue avec la communauté et les organisations partenaires au sujet de l'orientation actuelle et future des initiatives du Ministère en matière de diversité et d'équité ethnoculturelle. La consultation permettra d'élaborer un plan d'action provincial visant à améliorer les résultats scolaires pour tous les apprenants. Ce document comporte deux parties : la première examine certains concepts importants et fournit d'autres renseignements pertinents, et la seconde propose un plan d'action pluriannuel pour renforcer l'équité ethnoculturelle au Manitoba.

DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ – DES CONCEPTS IMPORTANTS ■

Les définitions données ci-dessous ont été conçues par le Ministère et servent de cadre aux convictions de base qui sous-tendent nos pensées et nos actions.

La notion de **diversité** recouvre toutes les similitudes et les différences entre les êtres humains. Elle implique que l'on comprenne et que l'on accepte le caractère unique des individus, et que l'on respecte leurs particularités. Acceptation et respect de la différence sont les deux conditions essentielles.

L'**équité** est une notion qui implique une volonté d'égalité et de justice sociale dans une société démocratique. L'équité dans le domaine de l'éducation exige que les possibilités éducatives, l'accès aux études et les résultats soient égaux pour tous. Les projets entrepris par le Ministère dans ce domaine visent à aplanir les obstacles à l'égalité en détectant et en éliminant les politiques et les pratiques discriminatoires.

Ces deux termes mis ensemble soulignent l'importance des initiatives ministérielles ayant pour objet d'instaurer une attitude ouverte et respectueuse des différences entre êtres humains et d'éliminer les barrières et obstacles systémiques à l'égalité dans le secteur de l'éducation, tant dans la politique que dans la pratique.

Principes

Les principes suivants sont à la base de notre raisonnement en ce qui concerne la diversité et l'équité :

- Le respect de la diversité est essentiel pour que le système éducatif puisse répondre aux besoins de tous les apprenants.
- Tous les élèves et toutes les familles doivent avoir des possibilités égales de participer pleinement au système d'éducation au Manitoba; pour ce faire, il faut éliminer les barrières existantes au niveau du système et des établissements.
- La communication et la collaboration au sein de l'ensemble du système sont essentielles pour atteindre les buts visés.
- Pour être efficaces, les politiques et initiatives en matière de diversité et d'équité dans le secteur de l'éducation doivent être bien pensées, constructives, collaboratives, et s'adresser à tous.
- Le leadership et la surveillance des progrès accomplis sont indispensables pour la mise en œuvre réussie d'une stratégie en matière de diversité et d'équité.

Objectifs

Les efforts entrepris par le Ministère pour arriver à des résultats plus équitables pour des élèves ayant des origines linguistiques et culturelles diverses ont pour objectifs de garantir que :

- tous les élèves aient la possibilité de participer pleinement à tous les aspects de la vie de leur école dans une atmosphère ouverte et encourageante;
- tous les élèves puissent acquérir des connaissances pertinentes sur les plans personnel et culturel, dans un milieu qui les fait participer et favorise le sentiment de communauté et d'appartenance qui entraînera des comportements et des actions socialement responsables;
- tous les élèves prennent conscience de la diversité humaine, de la nature multiculturelle du Canada, et des peuples autochtones, tant sur le plan historique que sur celui de leurs modes de vies et aspirations actuelles;
- tous les élèves, quels que soient leur origine ou leur sexe, terminent leurs études secondaires et aient accès à des études ou à une formation postsecondaires qui leur permettront de s'épanouir et de participer pleinement à la vie de leur communauté et au monde du travail.

LE PLAN D'ACTION ET LES PRIORITÉS DU MINISTÈRE ■

Le Plan d'action proposé pour l'équité ethnoculturelle élargit l'objectif premier du Programme d'action en éducation, qui est d'améliorer les résultats obtenus par tous les apprenants, et en particulier par ceux qui ont le plus de mal à réussir. Nous sommes certains que de l'interaction entre le Plan d'action, une fois mis en œuvre, et d'autres éléments du Programme d'action en éducation découleront des initiatives et des mesures collaboratives supplémentaires, qui amélioreront la diversité et l'équité au Manitoba.

En effet, le Plan d'action proposé est un élément crucial de l'engagement pris pour renforcer la diversité et l'équité. Dans leur ensemble, les initiatives prévues visent à réduire les inégalités en ce qui concerne les résultats obtenus par des élèves ayant des origines et des situations socio-économiques diverses. Les autres initiatives connexes sont les suivantes : Enfants en santé, Intervention précoce, Développement du jeune enfant, Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones, Initiative d'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté et ses projets de mise en œuvre, et projets centrés sur l'égalité hommes-femmes, ainsi que l'apprentissage et l'alphabétisation des adultes.

Pour pouvoir vivre dans une société hétérogène et pluraliste, quels que soient leurs antécédents, les élèves de toutes les origines et de tous les contextes sociaux doivent avoir la possibilité de poursuivre des études appropriées et pertinentes sur le plan culturel, qui favorisent l'engagement social et remettent en question les préjugés et la discrimination. Le rapport entre le Plan d'action pour l'équité ethnoculturelle et le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones du Ministère est un bon exemple de la façon dont ces grands projets sont apparentés les uns aux autres et dont chacun permet de progresser vers le but commun, qui est l'amélioration de la diversité et de l'équité. Les études sur l'éducation des Autochtones ou des Premières nations ont pratiquement toutes insisté sur la nécessité d'instaurer pour les enseignants et les élèves une formation interculturelle et antidiscriminatoire au sein du système scolaire. Il est important de reconnaître que la prise de conscience et l'appréciation de la place unique que tiennent les peuples autochtones au Canada est une partie essentielle de toute éducation antiraciste. Le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones et le Plan d'action proposé pour l'équité ethnoculturelle se renforcent l'un l'autre.

Éducation et Jeunesse Manitoba est convaincu que les efforts déployés récemment afin de rendre tous les programmes d'études plus ouverts et plus réceptifs auront pour résultat de créer des classes qui s'appuient sur les principes de l'inclusion et de la participation de tous. Nous devons cependant trouver des moyens d'encourager et de soutenir l'excellence en matière de programmes d'enseignement et de pratiques pédagogiques. Il sera important de donner aux éducateurs des occasions de suivre une formation professionnelle et de partager des renseignements sur les modèles efficaces.

Il est tout aussi important que le Plan d'action s'inscrive dans la foulée de l'engagement exprimé par le gouvernement envers les questions de diversité culturelle et linguistique, dont témoigne, par exemple, la création récente du Conseil ethnoculturel manitobain de consultation et de revendication.

PLAN D'ACTION POUR L'ÉQUITÉ ETHNOCULTURELLE ■

Le Plan d'action proposé pour l'équité ethnoculturelle comporte dix-huit éléments, ceux-ci étant répartis en trois catégories ou trois grands thèmes : amélioration de la politique et développement du potentiel d'Éducation et Jeunesse Manitoba, renforcement des capacités des divisions scolaires et des écoles, et constitution d'un corps enseignant plus représentatif. Collectivement, ces éléments visent à augmenter notre faculté de répondre positivement et avec efficacité aux besoins variés des élèves, et à garantir que le corps enseignant représente bien la population de la province.

Amélioration de la politique et développement du potentiel d'Éducation et Jeunesse Manitoba

1. **Renouveau de la politique** : le renouveau de la politique du Ministère en matière de diversité et d'équité est une étape essentielle.
 - **Renouveau et renforcement de la politique provinciale en matière de diversité et d'équité dans le domaine de l'éducation** : on examinera la politique multiculturelle d'Éducation et Jeunesse Manitoba et on la modifiera afin qu'elle puisse répondre aux besoins actuels et futurs. Cette mise à jour et cette réaffirmation de notre engagement envers l'équité ethnoculturelle serviront à communiquer notre vision et notre orientation à notre personnel, à nos groupes partenaires et à nos écoles.
Mise en œuvre prévue : 2003-2004
 - **Campagne d'information ministérielle sur la diversité et l'équité** : le Ministère joue un rôle central pour ce qui est d'informer les éducateurs et les parents sur les questions importantes du secteur de l'éducation. La mise en œuvre d'une campagne d'information visant les parents, les élèves et les éducateurs aidera à créer un climat propice aux changements et garantira que les priorités et les perspectives du Ministère sont comprises. Cette campagne pourrait faire appel à des moyens existants, comme la section du site Web du Ministère réservée aux parents, ainsi qu'à d'autres moyens.
Mise en œuvre prévue : 2004-2005
2. **Révision et renouveau de la politique du Ministère sur l'enseignement d'une langue seconde** : les politiques du Manitoba sur l'enseignement d'une langue seconde – français de base, langues internationales et langues autochtones – datent des années 1980. Il est nécessaire d'examiner ces politiques pour voir à ce qu'elles répondent à nos besoins et aspirations actuels. L'enseignement d'une langue seconde est une manière importante de préparer nos élèves à vivre dans notre nation aux langues diverses, et à participer à l'économie et à la société mondiales.
Mise en œuvre prévue : 2004-2005

3. **Amélioration du soutien aux langues internationales (ancestrales) et autochtones** : les langues internationales (ancestrales) et autochtones constituent un élément important de notre diversité. L'élaboration de programmes d'études et de mécanismes de soutien pour les programmes bilingues ou les programmes d'enseignement des langues est essentielle pour préparer nos élèves à relever les défis qu'ils rencontreront au niveau local ou mondial.
- **Renouveau des programmes d'études** : le Manitoba collaborera avec d'autres provinces et avec certains partenaires afin d'élaborer de nouveaux programmes d'études ou d'adapter les programmes et la documentation de soutien existants en matière d'enseignement des langues autochtones et internationales.
Mise en œuvre prévue : l'élaboration des programmes commencera par certains projets déjà en cours dans le domaine de l'enseignement de l'ukrainien, de l'allemand et de l'espagnol en 2003-2004; après 2004, l'accent sera mis sur les langues autochtones et d'autres langues.
 - **Campagne visant à promouvoir l'apprentissage d'une seconde langue – cette campagne s'adressera aux parents et aux élèves** : il est important, pour préparer les élèves à participer pleinement à la société canadienne et internationale, de leur donner des occasions d'apprendre une seconde langue ou une langue additionnelle. Le multilinguisme s'accompagne d'avantages personnels et économiques. Il serait bon que les parents et les élèves aient connaissance des résultats de la recherche sur l'étude d'une seconde langue et la valeur du multilinguisme.
Mise en œuvre prévue : 2004-2005
4. **Révision et renouveau des lignes directrices visant à garantir une représentation équitable parmi les membres des comités d'élaboration des programmes d'études et d'autres comités ministériels** : le Manitoba s'est engagé à mettre en place des programmes d'études plus ouverts en y intégrant les perspectives autochtones, l'éducation antiraciste, et les notions relatives à la diversité humaine. Pour ce faire, il faut voir à ce que les équipes responsables et les processus d'élaboration reflètent notre diversité. Il est important que différentes « voix » participent au travail de création des programmes d'études. Certes, nous veillons déjà à ce que tous les comités et toutes les équipes d'élaboration des programmes soient plus représentatifs qu'auparavant, mais l'amélioration est encore possible.
Mise en œuvre prévue : 2003-2004
5. **Augmentation du contenu relatif à la diversité et à l'équité (sur le plan multiculturel et autochtone) sur le site Web d'Éducation et Jeunesse Manitoba** : l'Internet est un outil qui prend de plus en plus d'importance pour les éducateurs et le public. Il faut que notre site Web et nos ressources informatiques favorisent l'inclusion et répondent aux besoins divers de nos élèves, de nos familles et de nos enseignants.
Élaboration des lignes directrices : 2003; Mise en œuvre : 2003-2005

6. **Amélioration de la représentativité du personnel du Ministère** : il est important que notre personnel représente bien la diversité de notre société.
- **Examen des expériences du Ministère et création d'une stratégie visant à diversifier le personnel** : le Ministère a fait de grands progrès grâce à sa politique d'équité en matière d'emploi et à d'autres programmes destinés à améliorer l'inclusion au sein du personnel et du milieu de travail. Il est cependant nécessaire de poursuivre les efforts entrepris et de concevoir des stratégies nouvelles pour corriger la sous-représentation de certains groupes.
Mise en œuvre prévue : 2002-2005
 - **Poursuite et renforcement de l'intégration d'éléments relatifs aux Autochtones et à la diversité dans les plans de perfectionnement professionnel du personnel du Ministère** : le personnel d'Éducation et Jeunesse Manitoba joue un rôle important pour ce qui est de l'élaboration des programmes et du soutien aux écoles dans leur évolution. Il est indispensable que les employés continuent d'approfondir leur compréhension en matière de diversité et leurs connaissances dans le domaine de l'éducation antidiscriminatoire et antiraciste, et qu'ils examinent comment appliquer ces notions dans leur travail.
Mise en œuvre prévue : 2002-2005
7. **Exploration des possibilités d'intégration des éléments relatifs à la diversité et à l'équité dans les projets du Ministère qui portent sur les indicateurs** : Éducation et Jeunesse Manitoba s'est engagé à créer un ensemble d'indicateurs provinciaux qui permettront de suivre l'évolution et l'état de santé de notre système éducatif. Afin de pouvoir évaluer les progrès accomplis pour ce qui est de réduire les inégalités et de répondre aux besoins d'apprenants divers, nous devons nous fonder sur des données précises et ciblées. Le Ministère s'efforcera de concevoir des indicateurs qui pourront fournir des renseignements précieux sur la diversité et l'équité.
Mise en œuvre prévue : 2004-2006

Renforcement des capacités des divisions scolaires et des écoles

8. **Examen des programmes d'ESL de la maternelle au secondaire 4** : en investissant dans les élèves d'English as a Second language, on investit dans l'avenir. Les programmes d'ESL tiennent une grande place dans le succès scolaire de la population de nos écoles, hétérogène sur le plan linguistique. De plus, l'immigration continuera de jouer un rôle considérable dans notre développement économique et social. L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action visant à renforcer les programmes d'ESL est importante car il est prévu que l'immigration vers le Manitoba va doubler et nous devons être capables de mieux répondre aux besoins d'apprenants d'origines diverses.
Mise en œuvre prévue : 2002-2005

9. **Remise aux enseignants de documents de soutien sur la diversité et l'équité en classe, dans les domaines stratégiques et les matières obligatoires, à commencer par les sciences humaines :** le Manitoba a réussi à rendre ses programmes d'études et ses ressources plus représentatifs et à y inclure des notions antidiscriminatoires et antiracistes. Cependant, il faudrait pouvoir mettre à la disposition des enseignants et des écoles des ressources expressément manitobaines afin de les aider à répondre aux besoins des groupes ethnoculturels de la province et de leurs communautés dans toutes les matières. Grâce à ce projet, le Ministère concevra des ressources qui permettront aux enseignants de mettre en pratique les programmes d'études en mettant l'accent sur la diversité. Ceci pourrait se faire par l'intermédiaire de thèmes du genre : Exploration de voix de toutes sortes en littérature, Mathématiques multiculturelles ou À la découverte de l'histoire des Noirs dans les programmes d'études.

Début du projet : 2004; Mise en œuvre : 2004-2006

10. **Élaboration d'une série de documents de perfectionnement professionnel sur les écoles et l'enseignement centrés sur l'inclusion à l'intention des enseignants et des administrateurs :** Éducation et Jeunesse Manitoba a pour rôle de stimuler le dialogue sur les questions éducatives importantes et de donner aux éducateurs des possibilités de perfectionnement professionnel. Il nous faut réactiver nos projets dans ce secteur. Nous avons prévu une collaboration avec des organismes communautaires et d'autres partenaires afin d'accroître les possibilités de perfectionnement professionnel.

Première série : 2004-2005; reste : 2005-2007

11. **Amélioration de la planification des divisions et des écoles en vue de créer des écoles sûres et ouvertes à tous les apprenants :**
- **Plans des divisions et des écoles :** le processus de planification au niveau des écoles et des divisions, ainsi que les plans qui en découlent, jouent un rôle important dans l'amélioration de l'enseignement et des écoles mêmes. Cette initiative vise à encourager et à aider les divisions scolaires et les écoles à inclure les questions de diversité et d'équité dans leurs plans annuels. Le Ministère créera et offrira une documentation et une série d'ateliers à ce sujet.
 - **Intégration d'éléments antidiscriminatoires et antiracistes dans les projets portant sur la sécurité dans les écoles :** les écoles sûres sont ouvertes à tous les apprenants et offrent un milieu d'apprentissage et de travail accueillant. Pour améliorer la sécurité dans les écoles, la lutte contre le racisme est essentielle. Nos projets d'accroissement de la sécurité à l'école nous donnent la possibilité de promouvoir la lutte contre le racisme.

Mise en œuvre prévue : 2003-2004

Constitution d'un corps enseignant plus représentatif

12. **Consultation et collaboration avec les facultés d'éducation en vue d'élaborer une stratégie commune visant à accroître la diversité et la représentation des groupes défavorisés dans les programmes de formation d'enseignants** : quelques progrès ont été accomplis en ce qui concerne le nombre d'enseignants autochtones et d'origines diverses dans les écoles, mais notre corps enseignant ne reflète pas suffisamment la diversité de la population du Manitoba. Selon nos recherches, les élèves d'origines différentes réussissent bien dans l'ensemble et obtiennent leur diplôme une fois qu'ils ont été admis. De plus, il semble que la majorité des candidats d'origine autochtone ou d'autre origine différente qui font une demande sont acceptés, soit sur concours, soit grâce à des considérations particulières ou à des programmes d'accès. Si nous voulons un corps enseignant plus représentatif, nous devons donc accroître le nombre d'étudiants autochtones et d'origines culturelles diverses qui envisagent une carrière dans l'enseignement. La création d'une stratégie provinciale de recrutement visant à augmenter la représentation de groupes sous-représentés dans les facultés d'éducation serait utile pour atteindre ce but.

Mise en œuvre prévue : 2003-2005

13. **Consultation et collaboration avec les facultés d'éducation et Travail et Immigration Manitoba en vue de concevoir des lignes directrices provinciales visant à faciliter l'évaluation des diplômes et titres des enseignants d'autres pays et la remise de brevets d'enseignement à ces personnes** : les nouveaux arrivants ont souvent du mal à faire reconnaître leurs titres de compétences. Les enseignants originaires d'autres pays se heurtent aux mêmes obstacles. Travail et Immigration Manitoba a fait des efforts pour faciliter la reconnaissance des titres de compétences des nouveaux arrivants dans un certain nombre de domaines et de professions. Il est nécessaire de mettre sur pied une méthode plus efficace pour aider les enseignants originaires d'ailleurs à répondre aux exigences du brevet d'enseignement, et pour leur faire connaître le système scolaire et la « culture » du secteur de l'éducation au Manitoba.

Mise en œuvre prévue : 2003-2005

14. **Utilisation de programmes de stages ministériels et gouvernementaux pour promouvoir les carrières dans l'enseignement** : notre corps enseignant va changer profondément dans les dix années à venir. Il est important que les élèves du secondaire et les étudiants de première année universitaire qui sont originaires des groupes sous-représentés réfléchissent à la possibilité de choisir une carrière dans l'enseignement. Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba fera appel à des programmes de stages et des initiatives pour jeunes existant déjà au sein du gouvernement pour promouvoir l'enseignement comme carrière auprès des jeunes autochtones ou ayant des origines différentes.

Plan : 2004; Mise en œuvre : 2005